



Bureau du commissaire aux  
**LANGUES AUTOCHTONES**



**Rapport Annuel 2023-2024**

# Table of Contents

Message du Commissaire	4
Portée du Rapport Annuel	5
Mission, vision et mandat	6
Réalisations de L'année	8
Gouvernance et Profil Organisationnel	30
Annexe	33
Annexe A : Résumé des réponses fédérales à la mise en œuvre de la Loi	34
Annexe B: États Financiers Vérifiés	39



## Message du Commissaire

C'est avec grand plaisir que je présente le rapport annuel du Bureau du commissaire aux langues autochtones (le Commissariat) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

Le 12 juillet 2021, lorsque j'ai été nommé avec les directeurs Joan Greyeyes, Georgina Liberty et Robert Watt, nous nous sommes engagés à consacrer les deux premières années à la mise en place d'une base opérationnelle solide qui permettrait au Commissariat de mener à bien son mandat. Le Commissariat est désormais pleinement opérationnel, et l'exercice 2023-2024 a été marqué par de nombreuses réalisations et étapes franchies.

En 2023-2024, le Commissariat a progressé dans la consolidation des politiques, pratiques et lignes directrices opérationnelles du bureau. Plusieurs initiatives de recherche ont été entreprises pour examiner et évaluer l'efficacité du financement des langues autochtones, la santé et la vitalité globales des langues autochtones, ainsi que les outils de planification dans le cadre des plans communautaires pour les langues autochtones. Cette recherche est cruciale pour la poursuite de notre travail sur la revitalisation des langues autochtones.

L'année écoulée a été extrêmement fructueuse pour le Commissariat en ce qui concerne la promotion des langues autochtones et le soutien aux peuples autochtones dans la réappropriation, la revitalisation, le renforcement et la préservation de leurs langues. Les activités comprennent la tenue d'une conférence nationale en septembre 2023, à Kamloops (C.-B.), ainsi que de nombreux rassemblements sur les langues fondés sur les distinctions dans tout le pays, et la participation à des forums nationaux et internationaux axés sur la protection et la promotion des langues autochtones.

Le Commissariat s'est engagé à assurer un avenir dans lequel les langues autochtones seront valorisées, respectées et protégées. Un avenir où une véritable réconciliation peut être réalisée nécessitera un changement transformateur. En tant que Commissariat, le fait de placer les peuples autochtones au cœur de notre travail garantit que les voix et les points de vue de ces derniers orientent l'approche de mise en œuvre de notre mandat.

Le Commissariat envisage une nouvelle année productive, au cours de laquelle il renforcera le dialogue avec les peuples autochtones et préparera une conférence internationale sur les langues autochtones. Nous continuerons à promouvoir les langues autochtones et à soutenir les peuples autochtones dans leurs efforts pour se réappropriier leurs langues et les revitaliser, les renforcer et les préserver.

**Ronald E. Ignace**  
Commissaire et premier dirigeant



## Portée du Rapport Annuel

Conformément à l'article 43 de la *Loi sur les langues autochtones (la Loi)*, le Commissariat est tenu de soumettre un rapport annuel au ministre du Patrimoine.

**Plus précisément, la Loi exige que le Commissariat présente un rapport annuel sur les points suivants :**

- ✦ l'usage et la vitalité des langues autochtones au Canada;
- ✦ les besoins des groupes, communautés et peuples autochtones et des entités spécialisées en matière de langues autochtones – et les progrès réalisés – en ce qui touche la réappropriation, la revitalisation, la préservation et le renforcement des langues autochtones;
- ✦ l'efficacité du financement octroyé par le gouvernement du Canada pour les langues autochtones;
- ✦ la mise en œuvre de la *Loi*.

Le rapport annuel décrit les principales activités du Commissariat et fournit des résumés généraux des réalisations et des progrès accomplis au cours de l'exercice 2023-2024.



# Mission, vision et mandat

## MISSION

*Le Commissariat promeut et défend toutes les langues autochtones au Canada et soutient les peuples autochtones dans la réappropriation, la revitalisation, le renforcement et la préservation de leurs langues afin qu'aucune langue ne soit laissée pour compte.*



## VISION

*Toutes les langues autochtones au Canada sont stables, dynamiques et prospères.*



## Mandat

Le Commissariat est un organisme indépendant créé en vertu de la Loi pour aider à promouvoir les langues autochtones et soutenir les efforts des peuples autochtones pour se réapproprier leurs langues et les revitaliser, les préserver et les renforcer. Le Commissariat est indépendant du gouvernement, et le commissaire, les directeurs et les employés ne font pas partie de l'administration publique fédérale.

Le mandat, les pouvoirs, les devoirs et les fonctions du Commissariat qui soutiennent la mise en œuvre sont définis dans la *Loi* :

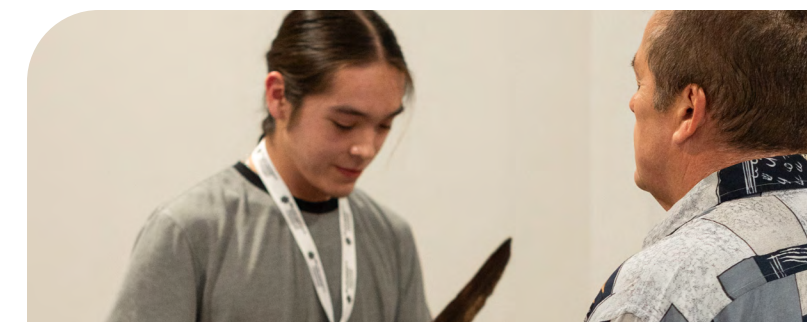
### 23

1. Le Bureau a pour mission :

- a. de contribuer à la promotion des langues autochtones;
- b. de soutenir les peuples autochtones dans leurs efforts visant à se réapproprier les langues autochtones et à les revitaliser, les maintenir et les renforcer;
- c. de faciliter le règlement de différends et d'examiner les plaintes, dans la mesure prévue par la présente loi;
- d. de promouvoir la sensibilisation du public et une meilleure compréhension, au sein de celui-ci, en ce qui a trait :

- i. à la diversité et à la richesse des langues autochtones,
- ii. aux liens étroits et indissociables unissant ces langues et les cultures des peuples autochtones,
- iii. aux droits des peuples autochtones relatifs aux langues autochtones,
- iv. à l'importance de ces droits pour les peuples autochtones et pour le grand public,

- v. aux répercussions négatives de la colonisation et des politiques gouvernementales discriminatoires sur ces langues, ainsi que sur l'exercice de ces droits,
  - vi. à l'importance d'œuvrer et de contribuer à la réconciliation avec les peuples autochtones;
- e. d'appuyer, en collaboration avec les gouvernements autochtones et autres corps dirigeants autochtones, les organismes autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des projets novateurs et l'utilisation de nouvelles technologies dans le cadre de l'enseignement et de la revitalisation des langues autochtones.
2. Dans l'accomplissement de sa mission, le Bureau consulte, s'il y a lieu, les entités autochtones, provinciales ou territoriales responsables de la promotion, de la revitalisation et de la protection des langues autochtones et coordonne ses efforts avec elles.



# Réalisations de L'année

Avril 2023 à Mars 2024

En 2023-2024, le Commissariat est passé de la construction des fondations de son bureau à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre de son mandat. Nous avons continué à nous concentrer sur l'amélioration de nos communications, de nos recherches, de nos activités de sensibilisation et de nos mobilisations, ainsi que sur l'établissement de relations solides en faveur des langues autochtones. Cette année, au cœur des activités du Commissariat, il y a eu des mobilisations avec les peuples autochtones pour connaître les progrès réalisés en matière de revitalisation des langues, ainsi que leurs besoins et leurs difficultés, et pour renforcer collectivement les efforts de revitalisation des langues autochtones.

## Objectifs du plan d'activités 2023-2024

Les priorités définies dans le plan d'activités guident les objectifs et les activités du Commissariat et comprennent :

- ✧ déterminer les recherches à faire, entreprendre celles-ci et miser sur elles pour appuyer, entre autres, la production de rapports sur la vitalité des langues autochtones et l'efficacité du financement;
- ✧ mettre en œuvre le cadre des projets d'innovation du Commissariat et investir dans des projets novateurs et l'utilisation de nouvelles technologies pour l'enseignement et la revitalisation des langues autochtones;
- ✧ élargir la mobilisation par le Commissariat de locuteurs, d'experts, d'organismes et d'autres intervenants relativement aux langues autochtones, et tendre la main à ces groupes.

En 2023-2024, le Commissariat a organisé son premier rassemblement linguistique national et une série de rassemblements sur les langues fondés sur les distinctions dans tout le Canada pour aider à étayer la voie à suivre afin de mieux soutenir les peuples autochtones dans leurs efforts pour se réappropriier leurs langues et les revitaliser, les renforcer et les préserver.

Le Commissariat continue de s'appuyer sur ses recherches de base pour mieux comprendre la vitalité des langues autochtones au Canada et évaluer l'efficacité des mécanismes de financement pour soutenir les efforts linguistiques. En outre, le Commissariat a sensibilisé le public aux langues autochtones en participant activement à des forums nationaux et régionaux consacrés aux langues autochtones.

Le Commissariat s'est constamment mobilisé auprès de groupes, de communautés, d'universitaires et de défenseurs des droits de la personne autochtones dans tout le pays afin de nouer des relations et de promouvoir son mandat. La collaboration avec des ministres fédéraux, des députés et des intervenants importants a également été essentielle pour promouvoir le mandat et discuter des objectifs communs.

## Mise en place d'un processus et de procédures de règlement des différends et de plaintes

Le Commissariat a pour mandat de faciliter le règlement des différends et d'examiner les plaintes. Les articles 26 et 27 de la *Loi* prévoient ce qui suit :

### 26

*Le Bureau peut, sur demande émanant d'une communauté autochtone ou d'un gouvernement autochtone ou autre corps dirigeant autochtone, d'un organisme autochtone ou du gouvernement du Canada, fournir des services culturellement appropriés — notamment des services de médiation — visant à faciliter le règlement de différends portant sur :*

- l'exécution des obligations de toute partie à un accord conclu par le gouvernement du Canada en ce qui a trait aux langues autochtones;*
- l'octroi de financement, par le gouvernement du Canada, destiné aux projets en matière de langues autochtones;*
- l'exécution des obligations du gouvernement du Canada au titre de la présente loi;*
- la mise en œuvre des politiques et programmes du gouvernement du Canada en ce qui a trait aux langues autochtones.*

### 27

- Le commissaire peut examiner les plaintes déposées auprès de lui par un gouvernement autochtone ou autre corps dirigeant autochtone, un organisme autochtone ou un Autochtone et portant sur toute question visée à l'un des alinéas 26a) à d).*
- Après examen de la plainte, le commissaire prépare un rapport d'examen de celle-ci comportant les recommandations qu'il estime indiquées.*

Le Commissariat a mis en place une équipe chargée d'élaborer et de concevoir un mécanisme réactif de règlement des différends.

La procédure vise à recevoir et à gérer les demandes de règlement de différends et les plaintes déposées conformément aux articles 26 et 27, et à y répondre. L'accent a été mis sur la mise en place d'un service éclairé et respectueux des cultures, des savoirs et des langues autochtones, qui continuera à se développer et à évoluer au fil du temps.

Le processus sera mis à l'essai au cours de la prochaine année. Cela permettra au Commissariat de déterminer la réactivité du processus et de résoudre les problèmes avant le lancement intégral.



## Accroître la capacité opérationnelle

L'un des principaux objectifs pour 2023-2024 était de renforcer la capacité interne du Commissariat à soutenir pleinement ses opérations et son mandat. En 2023-2024, le personnel du Commissariat est passé de trois membres à une équipe de 14 personnes qui soutiennent ses activités.

Les services professionnels essentiels, notamment les services juridiques et financiers, restent indispensables au fonctionnement du Commissariat. Outre son siège à Ottawa, le Commissariat a également ouvert trois bureaux satellites pleinement opérationnels à Kamloops, à Saskatoon et à Winnipeg.

## Infrastructure de gouvernance

Depuis l'ouverture de son siège le 21 juin 2023, le Commissariat n'a cessé de se développer. Sa politique de gouvernance oriente et soutient toutes ses activités, y compris celles du conseil d'administration et du personnel. Cette politique fondamentale s'articule avec d'autres politiques internes et externes comme la politique financière, la politique en matière de ressources humaines, la politique en matière de conflits d'intérêts et le code de conduite.

Le Comité des finances et de la vérification a été créé pour renforcer le cadre de responsabilité financière et soutenir les fonctions d'information financière et de vérification du Commissariat.

Un Comité d'examen de la recherche a été créé afin d'examiner les projets et propositions de recherche et de fournir des conseils et des recommandations au conseil d'administration.

## Innovation

Le Commissariat a pour mandat de soutenir les projets novateurs et l'utilisation de nouvelles technologies dans l'enseignement et la revitalisation des langues autochtones. Cet effort se fait en collaboration avec les gouvernements autochtones et autres corps dirigeants autochtones, les organismes autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

En 2023-2024, le Commissariat a lancé un appel de propositions ouvert destiné à soutenir des projets innovants.

## Recherche et études

Les recherches entreprises par le Commissariat sont destinées à soutenir, entre autres, les obligations de rapport annuel de l'organisation en ce qui concerne l'usage et la vitalité des langues autochtones, et l'efficacité du financement fourni par le gouvernement du Canada pour les initiatives en matière de langues autochtones.



## État et santé des langues autochtones au Canada (2023-2024)

En 2023-2024, dans la continuation de ses recherches antérieures sur l'usage et la vitalité des langues autochtones au Canada, le Commissariat a entamé une mobilisation ciblée avec des intervenants de la recherche.

La mobilisation a permis d'étayer et de soutenir davantage les aspects suivants du Commissariat :

- ✦ **la compréhension de l'usage et de la vitalité des langues autochtones au Canada;**
- ✦ **les exigences en matière de rapports en vertu de la Loi sur les langues autochtones (la Loi).**

Les objectifs pour 2024 comprenaient l'établissement de liens et de consultations avec les intervenants afin de mettre en place des collaborations et des partenariats et de soutenir et d'étayer la recherche de base.

Les groupes d'intervenants ont notamment consulté le conseiller du Commissariat sur l'efficacité du financement, qui s'est penché sur les considérations communes concernant l'acquisition des langues, l'apprentissage, les communautés et les classifications linguistiques. Reconnaisant le potentiel de collaboration, le conseiller a également communiqué avec le Musée canadien des langues, compte tenu de son expérience dans la production d'une grande variété d'expositions sur les langues autochtones.

Le Commissariat a reconnu Statistique Canada (StatCan) comme intervenant majeur, et les discussions avec StatCan ont permis d'explorer la collaboration entre les

organisations afin d'aider le Commissariat à mieux comprendre l'usage et la vitalité des langues autochtones au Canada et produire des rapports sur le sujet. Les discussions ont porté sur les lacunes observées dans les données et sur les domaines nécessitant des informations actualisées de la recherche sur le recensement de 2021.

Ces réunions, ainsi que l'information recueillie lors des consultations sur le contenu des recensements, ont permis de définir les paramètres et les considérations liés à la faisabilité et à la méthodologie de la collaboration en matière de recherche.

En mars 2024, un accord de partenariat a été conclu entre le Commissariat et StatCan. Cet accord débouche sur une recherche collaborative en vue de l'élaboration d'un rapport statistique sur la vitalité des langues autochtones au Canada.

Outre le travail avec StatCan, la recherche de données propres à chaque langue s'est appuyée sur les profils de vitalité linguistique propres à chaque communauté linguistique. Ce travail a permis de réaliser :

- ✦ **une compilation des profils de vitalité linguistique propres à chaque langue et à chaque communauté, classés par famille linguistique;**
- ✦ **un prototype analytique intitulé « Language-And Community- Specific Profiles of Linguistic Vitality by Language Family: Some Applications and Illustrations from Salish, Inuit and Algonquian Families ».**

## Effacité du financement octroyé par le gouvernement du Canada en matière de langues autochtones

La phase 2023-2024 de la recherche sur l'efficacité du financement avait **deux objectifs principaux** :

1. la détermination des principes du plan stratégique nécessaires pour soutenir les langues autochtones (aux échelles régionale et nationale), qui doivent être approuvés par les fournisseurs de services en langues autochtones, et la détermination des principes de gouvernance qui soutiennent la revitalisation des langues;

2. la préparation d'une évaluation détaillée des ressources financières nécessaires pour soutenir la préservation des langues, y compris une estimation du coût des activités qui soutiennent un centre des langues autochtones ou un ou plusieurs fournisseurs.

L'étendue des travaux s'est principalement concentrée sur des visites et des mobilisations au sein des communautés afin de mieux comprendre le travail entrepris à l'échelle locale. Ces mobilisations ont permis de mieux comprendre les problèmes et les difficultés liés aux efforts de revitalisation linguistique. Un petit nombre de communautés ont été visitées et, bien que chaque communauté ait une approche et des expériences uniques, des enjeux similaires ont été soulevés, notamment les suivants :

- ✧ le manque de financement adéquat;
- ✧ le manque d'infrastructures;
- ✧ le manque de matériel de communication;
- ✧ le manque de soutien administratif et pédagogique essentiel;
- ✧ la diminution du nombre de locuteurs de la langue.



Les communautés ont également relevé les pratiques les plus prometteuses en ce qui concerne l'augmentation du nombre de locuteurs de la langue. Il s'agit notamment de programmes d'immersion et de foyers de revitalisation linguistique. De nombreuses activités dépendent de l'engagement personnel, et constater le nombre de personnes souhaitant utiliser une langue volontairement dans les communautés qui gèrent des programmes linguistiques a été révélateur.

Les communautés estiment que les modèles de financement actuels fournis par le gouvernement du Canada, qui sont fondés sur des propositions, sont prohibitifs lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies pédagogiques autochtones. Il existe un fossé financier entre les fonds disponibles et les besoins pour soutenir la revitalisation, comme l'indiquent les rapports de recherche publiés par les organisations autochtones. Un examen rapide du financement provenant d'autres sources, comme les programmes provinciaux, a révélé qu'il y avait peu ou pas de soutien pour les programmes linguistiques.

Dans le cadre des prochaines étapes en 2024-2025, un examen continu et plus complet des données quantitatives et qualitatives relatives aux langues autochtones et aux mécanismes de financement actuels sera effectué. Les résultats appuieront la *Loi sur les langues autochtones*, qui prévoit ce qui suit : **« mettre en place des mesures visant à faciliter l'octroi d'un financement adéquat, stable et à long terme en ce qui touche la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones. »**



## Recherche sur les langues métisses

Un document de recherche intitulé « *Through the Lens of Creative and Productive Traditions: Red River Métis Language Vitality from 1821 to Present* » a été rédigé. La recherche visait à retracer l'usage historique et la vitalité des langues distinctes des Métis de la rivière Rouge, à savoir le **michif du Sud**, le **michif du Nord**, le **michif français** et le **bungi**. Les travaux comprenaient un examen approfondi de la littérature et des ressources communautaires et universitaires. L'usage dans le passé des langues métisses et de la menuiserie métisse – en particulier les maisons, les barges d'York et les charrettes de la rivière Rouge – a été suivi et analysé dans le temps et dans l'espace.

Certaines des principales conclusions de l'analyse et de la recherche effectuées indiquent qu'il existe une relation étroite entre les traditions créatives et productives et les langues métisses étudiées. Les résultats de la recherche sont les suivants :

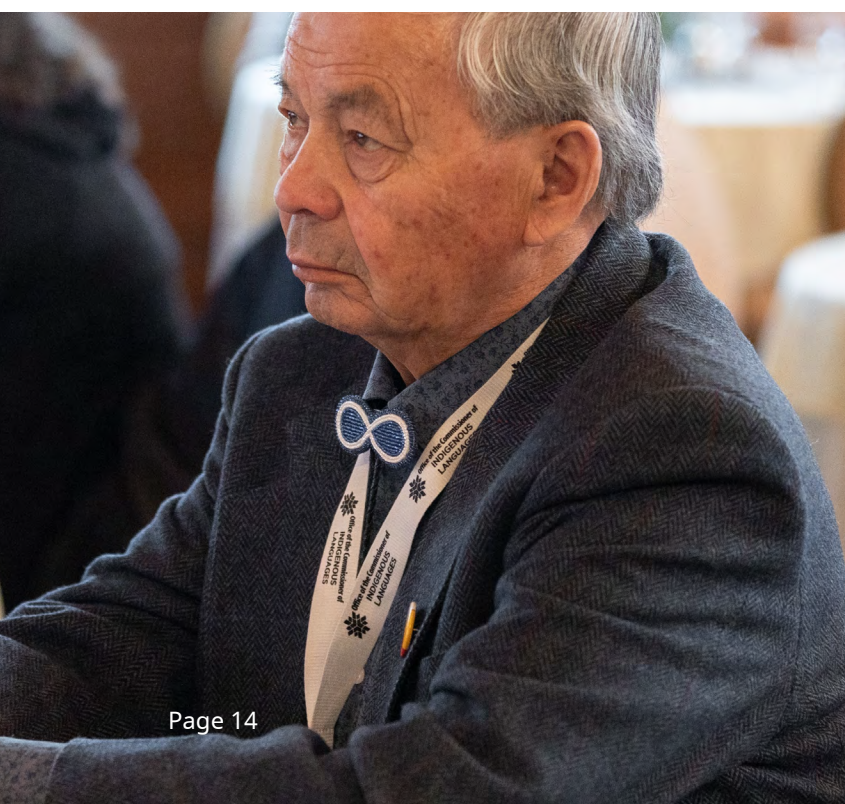
- ✧ La vitalité des langues et de la menuiserie dépend de la vitalité des réseaux de sociabilité intégrés.
- ✧ La vitalité des réseaux de sociabilité intégrés a été largement influencée par les événements et les changements sociaux, économiques et politiques. Ces influences ont joué un rôle central dans l'augmentation ou la diminution de la densité critique des populations métisses de la rivière Rouge dans des lieux géographiques particuliers et dans l'ensemble de la Nation métisse de la rivière Rouge.
- ✧ Une diminution de la densité critique conduit souvent à la fragmentation entre les personnes, les familles et les communautés du réseau de sociabilité intégré.
- ✧ Si la densité critique est maintenue, il y a plus de chances que la vitalité de la langue et les traditions créatives et productives soient préservées.
- ✧ Actuellement, la vitalité des langues et de la menuiserie est faible. On observe toutefois une augmentation considérable de l'intérêt pour la revitalisation et la réappropriation des langues, avec des efforts qui émergent et se renforcent dans la Nation métisse. La menuiserie a suscité un certain intérêt, mais les efforts de revitalisation n'ont pas reçu le même enthousiasme que ceux des langues.

Deux cartes ont été produites pour illustrer la répartition géographique des langues et des traditions créatives et productives des Métis, ainsi que leur lien avec les différentes écozones qui constituent la Nation métisse de la rivière Rouge.

L'objectif principal de la recherche en 2023-2024 était l'évaluation des locuteurs, des apprenants, des ressources et de leur relation avec les enjeux actuels de la revitalisation des langues autochtones dans la Nation métisse. Une liste principale de ces locuteurs et apprenants, avec un accent particulier mis sur les langues métisses, a été créée et a contribué au succès de la réunion sur les langues métisses qui s'est tenue en mars 2024. En outre, une liste subséquente a été dressée, axée sur la compilation des programmes d'enseignement postsecondaire de revitalisation des langues autochtones et de langues métisses offerts au Canada, afin de mieux comprendre les efforts déployés par les établissements d'enseignement postsecondaire pour répondre au 16e appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

### Les autres recherches comprenaient :

- ✧ recherche préliminaire concernant la *Loi* concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (L.C. 2019, ch. 24) et la manière dont elle influe sur l'usage, l'apprentissage et la valorisation des langues autochtones au Canada;
- ✧ recherche et prestation sur l'intelligence artificielle (IA), y compris son passé, son présent et sa relation potentielle avec les langues autochtones, en particulier les langues michif;
- ✧ recherche et évaluation de toutes les ressources disponibles relatives aux langues michif, y compris les ressources universitaires, numériques, etc.;
- ✧ analyse, compilation et compte rendu continu de l'actualité nationale et des événements liés à la revitalisation des langues autochtones.





## Projet de planification communautaire

En février 2024, des recherches ont été entamées en vue d'effectuer un examen systématique des outils de planification dans le cadre des plans communautaires pour les langues autochtones. Cet examen sera mené avec une sélection de communautés des Premières Nations et s'étendra sur une période de deux à trois ans. Cela permettra de comprendre les outils de planification qui font progresser les locuteurs d'une langue. L'examen portera sur un large éventail de communautés – grandes, petites, moyennes; urbaines, rurales, isolées; celles qui comptent déjà un grand nombre de locuteurs, celles qui n'en comptent que très peu.

Le projet consistera à travailler avec chacune des communautés sélectionnées afin de procéder à un examen initial et à une évaluation de ses plans linguistiques. Le suivi auprès de chaque communauté se poursuivra pendant toute la durée du projet afin de déterminer comment les plans progressent et sont adaptés.

Le Commissariat s'attend à ce que cette recherche permette, entre autres, de cerner des outils de planification prometteurs que d'autres communautés pourront utiliser et adapter dans le cadre de leurs efforts de revitalisation linguistique.



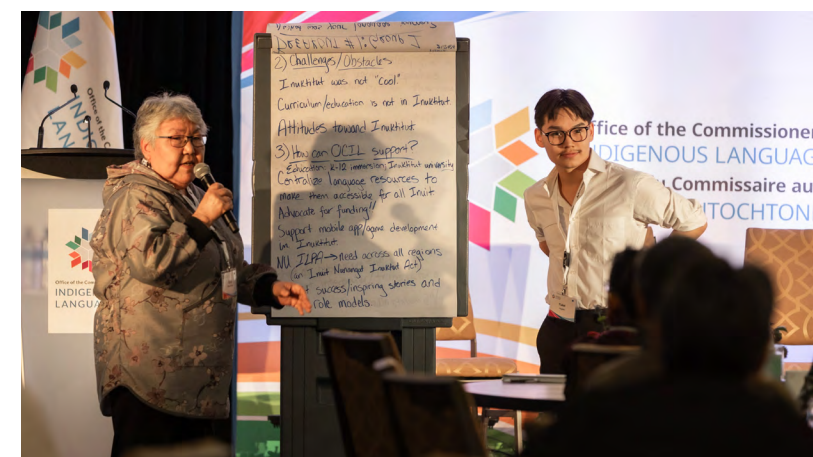
## Promotion et sensibilisation et éducation du public

En plus de favoriser les partenariats et les réseaux au Canada pour promouvoir les langues autochtones, le Commissariat s'est engagé à l'échelle nationale à transmettre de l'information sur son mandat et ses activités.

Le Commissariat a entrepris une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation auprès des populations autochtones et non autochtones et des organisations concernant le rôle du Commissariat et l'importance de soutenir la revitalisation des langues autochtones. Le Commissariat s'est également entretenu avec des organismes et ministères fédéraux au sujet de leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de la Loi.

Afin de mettre en valeur les langues autochtones, le Commissariat a parcouru le Canada pour réaliser un film intitulé « Nos langues, nos voix ». Le film a pour but de souligner la résilience des langues autochtones et de promouvoir la réappropriation, la revitalisation, la préservation et le renforcement des langues autochtones aux échelles nationale et internationale.

La stratégie de communication du Commissariat vise à soutenir les objectifs stratégiques du Commissariat, notamment la sensibilisation et la promotion de la richesse, de la beauté, de la diversité et de l'importance des langues autochtones.



## Décennie internationale des langues autochtones

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie 2022-2032 Décennie internationale des langues autochtones (la Décennie) afin d'attirer l'attention du monde entier sur la situation critique de nombreuses langues autochtones et de mobiliser les intervenants et les ressources pour leur préservation, leur revitalisation et leur promotion.

En 2023-2024, le Commissariat a participé à des activités liées à la Décennie internationale des langues autochtones, notamment au Groupe de travail mondial de la Décennie. La participation au Groupe de travail mondial permet au Commissariat de s'informer sur les activités qui se déroulent à l'échelle internationale, ainsi que de découvrir des exemples d'autres États et peuples autochtones qui peuvent servir de modèles pour la revitalisation des langues au Canada.

Le Commissariat a harmonisé ses travaux liés à la Décennie aux travaux menés aux échelles internationale et nationale pour faire progresser les langues autochtones.

Le Commissariat a été invité à participer au groupe de travail de la Commission canadienne pour l'UNESCO sur la Décennie internationale des langues autochtones, qui comprend des discussions avec des experts et des défenseurs des langues des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tout le Canada qui travaillent à atteindre les objectifs de la Décennie. Des discussions avec la Commission canadienne pour l'UNESCO ont été entamées en vue de l'élaboration d'un protocole d'entente pour le partage et la collaboration en faveur des langues autochtones.

## Mobilisation avec les groupes, communautés et peuples autochtones

Pour répondre aux besoins des peuples autochtones dans leurs efforts de revitalisation, de réappropriation, de préservation et de renforcement des langues autochtones, le Commissariat a organisé un rassemblement linguistique national et une série de rassemblements sur les langues fondés sur les distinctions partout au Canada.



## Conférence nationale : Kamloops

En septembre 2023, le Commissariat a lancé ses activités de mobilisation en organisant un rassemblement linguistique national à Tk'emlups (Kamloops), en Colombie-Britannique. Ce rassemblement a réuni des experts en langues autochtones, des conférenciers, des traducteurs, des interprètes, des enseignants et des Aînés venus de partout au pays pour célébrer leur travail et s'informer sur leur parcours en vue de se réappropriier les langues autochtones et de les revitaliser, les renforcer et les préserver. Le rassemblement national a permis de présenter le Commissariat et son mandat aux participants et de discuter de la manière dont le Commissariat peut soutenir les efforts de revitalisation linguistique.

### Les participants à la séance nationale ont fourni des conseils sur le soutien optimal des initiatives de revitalisation des langues menées par les Autochtones :

- ✦ renforcer le rôle des Aînés pour faire avancer les efforts de revitalisation aux côtés des jeunes;
- ✦ maintenir les efforts de revitalisation à l'échelle locale et veiller à ce que ceux qui mènent le travail sur le terrain reçoivent le meilleur soutien possible;
- ✦ fournir un soutien financier et des compensations adéquates aux locuteurs et aux enseignants des langues, afin que les communautés puissent disposer de ressources linguistiques durables;
- ✦ promouvoir l'utilisation des technologies pour la promotion, la numérisation et la préservation des langues;
- ✦ promouvoir la valeur des langues autochtones à tous les échelons de la société.

En s'inspirant de ce premier rassemblement, le Commissariat a organisé trois autres rassemblements sur les langues à Winnipeg, à Ottawa et à Halifax. Les rassemblements étaient fondés sur les distinctions et propres aux communautés et ont permis un dialogue avec les communautés des Métis, des Inuit et des Premières Nations, les Aînés, les jeunes, les enseignants et les locuteurs des langues. Ces rassemblements ont également permis de célébrer les langues autochtones avec les membres de la communauté qui sont au cœur des efforts de réappropriation et de revitalisation.

Comme il s'agissait du premier rassemblement public organisé par le Bureau du commissaire aux langues autochtones, il est apparu clairement tout au long des discussions de la journée que, bien que nous soyons issus de nations différentes, avec des cultures, des traditions et des langues différentes, nous sommes unis et solidaires dans notre objectif de redonner vie à nos langues. Notre peuple et nos communautés sont les mieux placés pour diriger le travail crucial qui nous permettra de nous réapproprier nos langues et de les revitaliser, de les renforcer et de les préserver. Si le travail qui nous attend peut nous sembler accablant, nous devons nous rappeler que notre peuple et nos communautés font notre force.

– Le commissaire Ronald E. Ignace

## Winnipeg

Le rassemblement de Winnipeg a fait ressortir les difficultés liées aux programmes de formation des enseignants, y compris la formation des enseignants en immersion, ainsi que les obstacles liés aux modèles de financement fondés sur des propositions. Les participants ont également souligné la nécessité de renforcer les capacités, ce qui est étroitement lié à la nécessité d'augmenter le nombre de locuteurs parlant couramment la langue et capables d'enseigner avec succès le michif aux jeunes générations.

Ce rassemblement de deux jours a permis de dégager des thèmes généraux, des problèmes et des solutions pour la revitalisation et le renforcement continu du michif :

- ✦ **Élargir la portée des programmes d'immersion** : Un financement efficace, à long terme et durable est nécessaire pour assurer le succès et la longévité des programmes d'immersion et des foyers de revitalisation linguistique.
- ✦ **Augmenter le nombre de locuteurs adultes** : Les programmes axés sur la création d'une nouvelle génération de locuteurs adultes parlant couramment la langue devraient être prioritaires, car ils sont essentiels à la transmission de la langue par l'entremise d'activités et d'initiatives immersives et axées sur la communauté.
- ✦ **Améliorer la formation des enseignants** : Donner une formation spécialisée adaptée aux méthodologies d'enseignement par immersion du michif, afin de mieux outiller les enseignants des langues et leur fournir les ressources nécessaires pour maîtriser la langue.
- ✦ **Favoriser l'apprentissage au sein de la communauté** : Promouvoir l'apprentissage des langues au sein de la communauté et sur le territoire afin de faciliter l'immersion naturelle dans la vie quotidienne, les relations et les pratiques culturelles.
- ✦ **Créer des systèmes de soutien collectif** : Développer des réseaux, des ressources et des forums pour mettre en relation les enseignants des langues, les locuteurs et les champions au sein des communautés.



## Ottawa

Le rassemblement sur l'inuktitut qui s'est tenu à Ottawa a fait ressortir un fossé générationnel en ce qui concerne l'apprentissage de l'inuktitut et le maintien de sa maîtrise. Outre le regroupement des ressources d'apprentissage linguistique dans un carrefour centralisé, le rôle essentiel des communautés dans la préservation du bien-être, de la santé et de la résilience de tous les Inuit a été un autre thème clé. Les participants ont indiqué que le sentiment d'une identité unie dans les communautés est un facteur important dans la création d'environnements favorables à la revitalisation de l'inuktitut.

### Le rassemblement a débouché sur des thèmes clés pour la revitalisation et la promotion de l'inuktitut :

- ✦ **Soutenir l'immersion** : Augmenter le financement et les ressources pour l'enseignement de l'inuktitut et les programmes d'immersion.
- ✦ **Soutenir les initiatives technologiques** qui rendent le processus d'apprentissage de l'inuktitut plus accessible.
- ✦ **Guérir par la langue** : Traiter les traumatismes intergénérationnels et la honte liés à l'apprentissage de l'inuktitut en investissant davantage dans l'éducation, la consultation psychologique et la guérison communautaire.
- ✦ **Renforcer les lois linguistiques et leur application** : Militer en faveur de changements de politiques et de lois qui reconnaissent et protègent les droits liés à l'inuktitut aux échelles fédérale, provinciale et territoriale.
- ✦ **Élargir les parcours d'apprentissage des langues** : Promouvoir et financer des programmes d'immersion, des camps et des échanges afin de créer des environnements linguistiques favorables.

## Halifax

Près d'une centaine d'invités à Halifax ont mis en commun des expériences liées à la revitalisation des langues des Premières Nations. Les participants ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de ressources financières consacrées à la documentation et à l'enseignement des langues des Premières Nations. Les difficultés liées au soutien des jeunes dans l'usage quotidien de la langue ont été mentionnées par le comité d'experts.

**En fin de compte, des priorités clés ont été proposées pour augmenter le nombre de personnes parlant couramment les langues autochtones et pour soutenir les efforts de revitalisation linguistique :**

- ✦ **Responsabilité sociale des établissements d'enseignement postsecondaire :** L'importance de la langue et le travail qui peut être accompli grâce à l'énergie des jeunes combinée à la sagesse des Aînés dans un pouvoir incroyable : « L'esprit communautaire s'élève avec l'usage de la langue » – Lorna Williams.
- ✦ **Financement efficace :** Le financement est essentiel pour garantir que les programmes linguistiques sont cohérents et font bouger les choses dans les communautés.
- ✦ **Augmenter le financement et le soutien** pour les programmes d'immersion et les foyers de revitalisation linguistique afin de créer davantage de possibilités pour l'apprentissage en immersion et la maîtrise de la langue.
- ✦ **Renforcer le soutien et la formation des interprètes, des traducteurs et des enseignants :** Augmenter le nombre de locuteurs et de ressources linguistiques qualifiés.
- ✦ **Le groupe de jeunes a mis l'accent sur le soutien aux programmes de mentorat auxquels participent des Aînés et des personnes parlant couramment la langue, qui peuvent travailler avec les jeunes** pour faciliter la transmission de la langue.
- ✦ **Documentation efficace :** Elle est essentielle compte tenu de la diminution du nombre de locuteurs parlant couramment la langue.
- ✦ **Utilisation de l'IA générative pour soutenir la revitalisation des langues autochtones :** Un consensus s'est dégagé lors des séances en ateliers, selon lequel il faut faire partie du processus d'IA plutôt que d'être un participant tardif.



## Mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*

Conformément aux exigences de l'article 43 de la *Loi* en matière de rapports, le Commissariat produit des rapports annuels de ses activités de mise en œuvre. Outre les rapports sur les dispositions propres à son rôle, le Commissariat produit aussi des rapports sur les activités du gouvernement du Canada liées à la mise en œuvre de la *Loi*. Les rapports relatifs au gouvernement du Canada concernent les ministères et organismes fédéraux, les sociétés d'État et les entités fédérales qui peuvent avoir des responsabilités directes et indirectes en matière de mise en œuvre.

Pour la période de rapport 2023-2024, le Commissariat a envoyé trente-quatre lettres aux ministères et organismes fédéraux et aux sociétés d'État concernant leurs initiatives de mise en œuvre liées à la *Loi* et a reçu vingt-trois réponses. Les initiatives les plus étroitement liées à la revitalisation et à la promotion des langues autochtones sont présentées en détail dans l'annexe du présent rapport et peuvent être classées en quatre thèmes principaux : promotion et numérisation des langues autochtones; prestation de services; approche pangouvernementale; octroi de financement.

Dans l'ensemble, ces thèmes correspondent aux priorités communiquées par les peuples autochtones lors des rassemblements sur les langues organisés par le Commissariat tout au long de l'année, en particulier en ce qui concerne le financement et la nécessité d'une plus grande collaboration.

Nous avons toujours entendu dire que les langues autochtones avaient besoin d'un grand soutien et de ressources importantes, et qu'il fallait aussi éliminer les obstacles systémiques aux efforts de revitalisation. Les domaines prioritaires qui continuent de nécessiter un soutien substantiel comprennent l'octroi d'un financement adéquat, à long terme et durable pour

soutenir les efforts de revitalisation menés par les Autochtones. Le Commissariat reconnaît que le gouvernement fédéral doit faire preuve de prudence budgétaire, mais cela ne doit pas se faire au détriment des peuples autochtones et de leurs langues. Les rassemblements ont souligné ce point en insistant sur le fait que le financement doit aller au-delà de la traduction ou de l'interprétation et se concentrer sur le soutien à la création de nouveaux locuteurs et enseignants des langues.

La nécessité d'une plus grande collaboration, fréquemment évoquée lors des rassemblements sur les langues, s'étend également à l'approche pangouvernementale et constitue un facteur important pour la réussite de sa mise en œuvre. Il faut que tous les ministères et organismes fédéraux, sociétés d'État et entités fédérales comprennent que les efforts de revitalisation linguistique ne sont pas une question uniquement autochtone. Au contraire, le gouvernement fédéral et les Canadiens doivent s'engager à long terme et de manière significative à soutenir les peuples autochtones dans la réappropriation, la revitalisation, le renforcement et la préservation de leurs langues.

La création de plusieurs comités interministériels chargés de la promotion des langues autochtones constitue une étape importante vers l'harmonisation des activités de l'ensemble du gouvernement en appui à la mise en œuvre de la *Loi*. Outre le renforcement de la coordination interministérielle en faveur des langues autochtones, le gouvernement du Canada doit également veiller à ce que son approche pangouvernementale s'inspire directement des initiatives autochtones à l'échelle locale, qui sont au premier plan des efforts de revitalisation linguistique. Des réalisations incroyables peuvent être accomplies en faveur des langues autochtones lorsque le respect mutuel, l'appréciation et la compréhension sont à la base de relations significatives et collaboratives.

# Gouvernance et Profil Organisationnel

Le conseil d'administration du Commissariat est composé du commissaire et de trois directeurs au maximum, qui sont nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre du Patrimoine canadien (le ministre), après la consultation entre ce dernier et divers gouvernements autochtones, autres corps dirigeants autochtones et organismes autochtones.

En général, le commissaire a pour mandat d'appuyer les efforts que les peuples autochtones ont eux-mêmes choisi de faire pour se réapproprier leurs langues et les revitaliser, les préserver et les renforcer. En appui au commissaire et au mandat du Commissariat, les directeurs comprennent les circonstances particulières des groupes autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis) et de leurs langues associées, dont ils représentent les intérêts, et s'expriment à ce sujet.

Le commissaire et les directeurs occupent leur poste à temps plein et sont nommés pour des mandats d'une durée maximale de cinq ans, avec possibilité de renouvellement. Le commissaire est également le premier dirigeant et assure le contrôle et la gestion du Commissariat et de toutes les questions qui s'y rapportent.

Les directeurs assument également un double rôle. En plus de soutenir directement le commissaire et de former avec lui le conseil d'administration du Commissariat et de fournir une orientation stratégique à l'organisation, les directeurs détiennent également des portefeuilles attribués par le commissaire.



## Conseil d'administration actuel

Le conseil d'administration est composé du commissaire/premier dirigeant et des directeurs :



**Ronald E. Ignace**  
Commissaire



**Georgina Liberty**  
Directrice



**Joan Greyeyes**  
Directrice



**Robert Watt**  
Directeur



### Opérations

Les opérations du Commissariat sont supervisées par le premier dirigeant et le chef de l'exploitation et contribuent à la bonne exécution du mandat prescrit par la loi. L'administration générale est gérée au siège à Ottawa et comprend la coordination des fonctions administratives.

### Règlement des différends et plaintes

Sous la direction du responsable du règlement des différends, l'équipe chargée du règlement des différends et des plaintes gère, conformément à la Loi, la prestation de services comme la médiation ou d'autres services adaptés à la culture, afin de faciliter le règlement des différends. Ce secteur d'activité prend également en charge l'examen des plaintes déposées en vertu de la *Loi*.

### Recherche, innovation et partenariats

L'équipe de la recherche, de l'innovation et des partenariats est chargée de superviser et de soutenir les activités et les objectifs du Commissariat en matière de recherche, d'innovation et de partenariats.

### Politiques et communications

L'équipe des politiques et des communications est responsable de la planification, de la coordination, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives de communication stratégique et de politique opérationnelle qui intègrent et facilitent la vision et les buts et objectifs stratégiques de l'organisation.

L'équipe supervise également l'élaboration et la mise en œuvre de la communication stratégique et des relations avec les médias en fournissant du matériel de communication culturellement approprié et à incidence élevée, à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation.

# Annexe

# Annexe A : Résumé des réponses fédérales à la mise en œuvre de la Loi

Les réponses reçues par les ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État concernant leur mise en œuvre de la Loi peuvent être classées en quatre thèmes principaux : promotion et numérisation des langues autochtones; prestation de services; approche pangouvernementale; octroi de financement.

## Promotion et numérisation des langues autochtones

Les réponses ont mis en évidence les initiatives du gouvernement fédéral visant à promouvoir les langues autochtones par la publication d'œuvres littéraires autochtones et la numérisation de ressources liées aux langues autochtones.

Par exemple, dans le cadre de ses initiatives externes, Bibliothèque et Archives Canada (BAC) a publié *De Nations à Nations : voix autochtones à Bibliothèque et Archives Canada*, un livre électronique interactif et multimédia gratuit contenant des essais rédigés par des membres autochtones de son personnel. La plupart des textes du livre électronique sont présentés dans la langue ou le dialecte parlé par les personnes dépeintes dans chaque essai : anishinaabemowin, denesųliné, kanien'kéha, mi'kmaq, nēhiyawēwin, inuktut et michif. BAC entreprend également une initiative de numérisation intitulée « Nous sommes là : Voici nos histoires », qui décrira des centaines de milliers de documents liés aux Autochtones qui figurent dans sa collection. Dans le cadre de cet effort, BAC a téléversé plus de 100 livres rares dans le catalogue de la bibliothèque Aurora pour un accès public, ce qui représente des documents écrits dans plus de 25 langues autochtones.

Le Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a fait la promotion externe de sa série d'articles « Nos histoires », qui font la promotion de la préservation et de la revitalisation des langues autochtones. À l'interne, le Bureau de la traduction a augmenté le nombre de traducteurs et d'interprètes autochtones et a créé deux postes d'agent de projet principal en langue autochtone.

*anishinaabemowin*

*kanien'kéha*

*denesųliné*

*nēhiyawēwin*

*michif*

*kanyen'kéha*

*mi'kmaq*

*inuktut*

*cree*

*ojibway*

En outre, Services aux Autochtones Canada (SAC) a diffusé une série de rapports, dont « Common Language Project Report [Rapport sur le projet de langage commun] », qui montre que la langue est intrinsèquement liée à l'alimentation et aux perspectives autochtones. SAC dispose également d'un document de référence interne intitulé « Indigenous Language Training Opportunities in Canada [Occasions de formation en langues autochtones au Canada] », qui est classé par province et destiné à tous les employés du Ministère et à leurs plans d'apprentissage individuels.

À partir de 2019, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a lancé un processus en trois phases pour élaborer une nouvelle politique de radiodiffusion autochtone avec les peuples autochtones. Dans le cadre de la collaboration continue, le résumé des séances de mobilisation a été diffusé en 2023/2024 et est disponible en cri, inuktut, mi'kmaq, kanyen'kéha et ojibwé.

Pour célébrer et promouvoir les langues autochtones, le Centre national des Arts a mis en place le programme « Au-delà des mots : Langues autochtones et dictionnaires » pour la Journée des langues autochtones en mars 2024, en partenariat avec le Musée canadien des langues. De même, le Musée canadien pour les droits de la personne organise chaque mois un atelier de trois heures sur les enseignements cris afin de promouvoir les langues autochtones.

Dans le cadre de ses activités internes, Parcs Canada propose une formation sur les protocoles de production autochtone, qui permet aux employés d'être soutenus dans leur travail avec les communautés autochtones lors de la production de médias numériques. La formation aide les employés à comprendre leur rôle et leurs responsabilités dans le travail avec les communautés autochtones et donne la priorité aux langues autochtones tout au long du cycle de production.

## Prestation de services

Le deuxième thème qui ressort des réponses est la prestation de services dans les langues autochtones, y compris l'utilisation des technologies pour la promotion des langues autochtones. L'une de ces initiatives est le lancement public du Projet sur les technologies pour les langues autochtones canadiennes du Conseil national de recherches Canada. Le projet développe des technologies vocales et textuelles utilisant l'intelligence artificielle (IA) en collaboration avec des experts en langues autochtones, des instructeurs et des communautés.

Dans le cadre de ses efforts de prestation de services externes, Ressources naturelles Canada (RNC) propose l'initiative Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel, qui couvre les coûts potentiels que les communautés autochtones peuvent encourir pour la traduction des demandes. L'initiative aide les communautés autochtones à soumettre les demandes dans la langue de leur choix. De même, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a produit la Boîte à outils pour les crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre, créée spécialement pour le public autochtone. Les fiches d'information correspondantes sont accessibles au public en ojibwé, en mi'kmaq et en cri des bois.

Dans le cadre de la prestation de services dans les langues autochtones, Emploi et Développement social Canada (EDSC) propose régulièrement des services externes en cri, inuktitut, oji-cri et ojibwé, et peut offrir ses services d'interprétation par téléphone dans 19 autres langues autochtones, selon la disponibilité. **En 2023-2024, 658 clients, soit 31,6 % du nombre total des clients, ont été servis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans leur propre langue dans le cadre d'un accord de prestation de services avec EDSC.**

Dans le cadre de son engagement à fournir des services dans les langues autochtones, Statistique Canada (StatCan) traduit ses questionnaires en inuktitut et en inuinnaqtun lors de la création de sa série d'enquêtes auprès des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

De même, Pêches et Océans Canada (MPO) fournit une traduction simultanée, si nécessaire, aux agents de liaison maritime qui parlent une langue autochtone. De plus, les examens de projet et les décisions réglementaires, qui font partie du cadre stratégique du ministère sur le savoir autochtone, ont été traduits dans neuf langues autochtones différentes.

SAC gère également six écoles fédérales où les élèves reçoivent un enseignement quotidien en vanyen'kéha ou en langue cayuga. En outre, l'évaluation des Programmes urbains pour les peuples autochtones de SAC mène un projet pilote interne de traduction en langue autochtone afin de s'assurer que l'évaluation reste ancrée dans les langues, la culture et les valeurs autochtones.

Depuis le lancement  
du Projet sur les  
technologies pour les  
langues autochtones  
canadiennes, plus de

25

langues autochtones ont  
été prises en charge.

## Approche pangouvernementale

La mise en œuvre d'une approche pangouvernementale, en ce qui concerne la revitalisation des langues autochtones, a également été soulignée dans les réponses fédérales. Par exemple, le ministère du Patrimoine canadien et EDSC sont coprésidents d'un comité directeur interministériel sur les services en langues autochtones. Le comité est composé de 17 ministères et organismes fédéraux, qui se réunissent régulièrement pour soutenir l'analyse de la prestation de services au Nunavut, faire progresser des propositions de projets pilotes et partager des modèles de prestation de services liés aux langues autochtones.

De nombreux ministères et organismes fédéraux travaillent également en collaboration directe avec des corps dirigeants autochtones. En 2023-2024, le ministère du Patrimoine canadien a travaillé avec Nunavut Tunngavik Inc. pour faire avancer l'élaboration conjointe de règlements en vertu de la Loi sur les langues autochtones, ce qui permettra d'offrir davantage de services fédéraux en inuktitut. L'objectif est de commencer par le Nunavut et d'étendre ensuite la réglementation à l'ensemble de l'Inuit Nunangat. Cette élaboration conjointe est particulièrement remarquable, car elle s'inscrit dans le cadre de la mesure 11 du plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA).

**Dans le cadre de son plan d'action de la LDNUDPA, publié en juin 2023, le ministère de la Justice a intégré huit mesures qui engagent le gouvernement du Canada à faire progresser les droits linguistiques des autochtones.**

Ces mesures sont menées par le ministère du Patrimoine canadien, Parcs Canada, EDSC, SAC et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), et se concentrent sur les points suivants :

- ✧ Chapitre « Priorités partagées » du **plan d'action, mesure 91** : Renforcer la Loi sur les langues autochtones
- ✧ Chapitre « Priorités partagées » du **plan d'action, mesure 92** : Revitalisation des langues autochtones grâce à la Loi sur les langues autochtones
- ✧ Chapitre « Priorités partagées » du **plan d'action, mesure 93** : Accès aux services fédéraux dans les langues autochtones
- ✧ Chapitre « Priorités partagées » du **plan d'action, mesure 96** : Liens culturels des peuples autochtones avec les lieux patrimoniaux
- ✧ Chapitre « Priorités partagées » du **plan d'action, mesure 103** : Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones
- ✧ Chapitre « Priorités des Inuit » du **plan d'action, mesure 11** : Poursuivre l'élaboration conjointe de règlements pour la prestation de services fédéraux en inuktitut
- ✧ Chapitre « Priorités des partenaires autochtones signataires de traités modernes » du **plan d'action, mesure 8** : Élaboration conjointe de méthodes de financement dans le cadre de la Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale

## Octroi de financement

Le financement du soutien aux langues autochtones est un autre thème clé relevé dans les réponses. À titre d'exemple, mentionnons la participation de PCH à la table technique sur les langues michif à la mise en œuvre du nouveau modèle de financement des Métis. La mobilisation comprenait également l'élaboration d'un plan d'action national pour les Métis à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les langues autochtones. D'autres discussions bilatérales avec la Fédération des Métis du Manitoba en 2023-24 ont également porté sur la mise en œuvre de leur nouveau modèle de financement.

De même, SAC a accordé des subventions souples aux communautés des Premières Nations en 2023-2024, ce qui représente 143 nouvelles subventions. **Dans le cadre du modèle de financement du Programme d'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations du Ministère, les écoles gérées par les Premières Nations reçoivent environ 1 500 \$ par élève des Premières Nations par année pour soutenir les programmes linguistiques et culturels.**

Parcs Canada finance et collabore avec la Première Nation Carcross/Tagish pour créer et lancer une série de vidéos mettant en valeur l'importance de la piste Chilkoot et de la région environnante. La série de vidéos présentera les langues, les noms de lieux et la musique tlingit et tagish, et mettra en valeur les liens culturels avec la terre.

De même, SAC a accordé des subventions souples aux communautés des Premières Nations en 2023-2024, ce qui représente

# 143

nouvelles subventions.

## Annexe B: États Financiers Vérifiés

ÉTATS FINANCIERS  
Du  
BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES AUTOCHTONES  
Pour l'exercice clos le  
31 MARS 2024



**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux directeurs du

**BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES AUTOCHTONES**

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Bureau du commissaire aux langues autochtones (le « Bureau »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des opérations et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, dont le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Bureau ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bureau;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Welch LLP

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 19 juin 2024.

**BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES AUTOCHTONES**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	-	\$ 1 219 161
Placements (note 4)	499 005	7 581 390
Débiteurs	61 464	21 504
Sommes dues par l'État	462 072	112 805
Frais payés d'avance	<u>342 152</u>	<u>136 693</u>
	1 364 693	9 071 553
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 5)	<u>1 591 578</u>	<u>850 422</u>
	<u>2 956 271</u> \$	<u>9 921 975</u> \$
<b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Endettement bancaire	3 833 \$	-
Créditeurs et charges à payer	1 251 958	478 153
Revenus reportés (note 6)	-	7 776 211
Remboursable au bailleur de fonds (note 6)	2 437	811 645
Avantages incitatifs différés	<u>100 921</u>	<u>-</u>
	1 359 149	9 066 009
<b>APPORTS EN IMMOBILISATIONS REPORTÉS</b> (note 7)	<u>1 591 578</u>	<u>850 422</u>
	<u>2 950 727</u>	<u>9 916 431</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non grevé d'affectations	<u>5 544</u>	<u>5 544</u>
	<u>2 956 271</u> \$	<u>9 921 975</u> \$

Approuvé par le conseil d'administration:

..... Administrateur/Administratrice

..... Administrateur/Administratrice

(Voir notes ci-jointes)

**Welch LLP<sup>®</sup>**

Membre indépendant de BKR International

**BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES AUTOCHTONES**  
**ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>Revenus</b>		
Apports (note 8)	6 800 688 \$	2 000 040 \$
Amortissement des apports en immobilisations reporté	231 728	144 555
Revenus de placement	150 020	74 791
Autres revenus	<u>421</u>	<u>1 532</u>
	<u>7 182 857</u>	<u>2 220 918</u>
<b>Dépenses</b>		
Consultants	2 496 435	390 074
Salaires et avantages sociaux	1 944 579	1 175 960
Frais de bureau	1 520 658	81 083
Frais de déplacement	440 300	110 588
Honoraires professionnels	236 666	289 936
Amortissement	231 338	144 555
Loyer	188 355	16 798
Publicité	75 882	881
Services publics	27 167	-
Assurances	14 127	7 817
Intérêts et frais bancaires	4 204	3 226
Réparations et entretien	<u>3 146</u>	<u>-</u>
	<u>7 182 857</u>	<u>2 220 918</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	-	-
<b>Actif net, au début d'année</b>	<u>5 544</u>	<u>5 544</u>
<b>Actif net, à la fin d'année</b>	<u>5 544</u> \$	<u>5 544</u> \$

(Voir notes ci-jointes)

**Welch LLP<sup>®</sup>**

Membre indépendant de BKR International

**BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES AUTOCHTONES**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (UTILISÉS PAR LES)</b>		
<b>ACTIVITÉS D'OPÉRATIONS</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Revenu réinvesti	(167 615)	(53 112)
Amortissement des apports en immobilisations reportés	(231 338)	(144 555)
Amortissement	<u>231 338</u>	<u>144 555</u>
	(167 615)	(53 112)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(39 960)	(20 722)
Frais payés d'avance	(205 459)	(12 268)
Créditeurs et charges à payer	773 805	(85 264)
Sommes dues par l'État	(349 267)	(107 587)
Revenus reportés	(7 776 211)	4 010 270
Remboursable au bailleur de fonds	(809 208)	811 645
Avantages incitatifs différés	<u>100 921</u>	<u>-</u>
	<u>(8 472 994)</u>	<u>4 542 962</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de placements	(400 000)	(4 972 734)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(972 494)	(878 045)
Produit de disposition de placements	<u>7 650 000</u>	<u>1 200 000</u>
	<u>6 277 506</u>	<u>(4 650 779)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Apports en immobilisations reportés	<u>972 494</u>	<u>878 045</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	(1 222 994)	770 228
<b>ENCAISSE, DÉBUT D'ANNÉE</b>	<u>1 219 161</u>	<u>448 933</u>
<b>ENCAISSE (ENDETTEMENT BANCAIRE), FIN D'ANNÉE</b>	<u>(3 833) \$</u>	<u>1 219 161 \$</u>

(Voir notes ci-jointes)

Welch LLP<sup>®</sup>

Membre indépendant de BKR International

**BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES AUTOCHTONES**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

**1. NATURE DES OPÉRATIONS**

La Loi sur les langues autochtones (« la Loi ») a constitué le Bureau du commissaire aux langues autochtones (le Bureau) qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Le Bureau est devenu opérationnel dès sa nomination qui a eu lieu le 12 juillet 2021. Le Bureau est composé d'un commissaire à temps plein et de trois directeurs à temps plein qui représentent les intérêts des Premières Nations, des Inuits et des Métis. En tant qu'organisme sans but lucratif selon la Loi de l'impôt sur le revenu, l'organisme est exempt d'impôt sur le revenu.

Reconnaissant que les peuples autochtones sont les mieux placés pour diriger les efforts en ce qui touche la réappropriation, revitalisation, le maintien et le renforcement de leurs langues, le Bureau joue un rôle de soutien pour les initiatives, concernant les langues autochtones.

En vertu de la Loi, le Bureau devra, entre autres :

- contribuer à la promotion des langues autochtones;
- soutenir les peuples autochtones dans leurs efforts visant à se réappropriier les langues autochtones et à les revitaliser, les maintenir et les renforcer;
- faciliter le règlement de différends et d'examiner les plaintes, dans la mesure prévue par la présente loi;
- promouvoir la sensibilisation du public à la richesse et à la diversité des langues autochtones;
- appuyer, en collaboration avec les gouvernements autochtones et autres corps dirigeants autochtones, les organismes autochtones et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des projets novateurs et l'utilisation de nouvelles technologies dans le cadre de l'enseignement et de la revitalisation des langues autochtones.

Le Bureau fournira aussi un rapport annuel concernant l'utilisation et la vitalité des langues autochtones au Canada, la suffisance du financement accordé aux initiatives reliées aux langues autochtones et aussi les besoins, incluant le progrès réalisé, des groupes, communautés et peuples autochtones et des entités spécialisées dans la revitalisation des langues autochtones.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

*Base de comptabilité*

Les méthodes comptables du Bureau sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Constataion des revenus*

Le Bureau utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports grevés d'affectations sont reconnus comme revenu dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont engagées. Les apports grevés d'affectations liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont amorties sont reportés et amortis dans les revenus selon la même méthode que l'immobilisation corporelle afférente qui est amortie dans les dépenses. Les apports non grevés d'affectations sont reconnus comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, et ce, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et son recouvrement raisonnablement assuré.

Les revenus de placement sont reconnus comme revenu lorsqu'ils sont gagnés.

Welch LLP<sup>®</sup>

Membre indépendant de BKR International

**BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES AUTOCHTONES**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - suite**

*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie estimée de l'immobilisation corporelle selon la méthode et le taux suivant :

Matériel informatique et de bureau	- 55% solde dégressif
Mobilier	- 20% solde dégressif
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

L'amortissement est comptabilisé à la moitié du taux ci-dessus dans l'année d'acquisition.

*Avantages incitatifs différés*

Le Bureau comptabilise les charges locatives pour ses locaux sur une base linéaire pendant la durée du bail. Les avantages incitatifs reçus par le Bureau en tant que périodes sans loyer sont différées et amorties linéairement sur la durée du bail en tant que réduction de charge locative.

*Utilisations d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs, passifs et actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des revenus et des dépenses au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles à l'avenir. Les estimations importantes comprennent le montant recouvrable des débiteurs, les créditeurs et charges à payer, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les apports en immobilisations reportés afférentes.

*Instruments financiers*

Les instruments financiers du Bureau sont initialement comptabilisés à la juste valeur. L'encaisse et les placements sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti à la date de clôture de l'exercice.

**3. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Bureau est exposé à divers risques et les gère par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante donne un aperçu des concentrations de risques auxquels le Bureau peut être soumis au 31 mars 2024.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'exposition au risque de crédit du Bureau est la somme de la valeur comptable de son encaisse, de ses placements et de ses débiteurs. L'encaisse du Bureau est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et ses placements sont détenus par une société de courtage nationale et, par conséquent, la direction juge donc que le risque rattaché à ces instruments est minime. Le Bureau gère son risque de crédit en examinant sur une base mensuelle les détails de ses débiteurs et en assurant un suivi des montants impayés. La direction estime que tous les débiteurs, qui proviennent principalement du gouvernement provincial et d'autres bailleurs de fonds réputés, seront reçus.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Bureau répond à ses besoins de liquidités en établissant des budgets et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de fonds pour répondre à ses obligations.

**BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES AUTOCHTONES**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

**3. INSTRUMENTS FINANCIERS - suite**

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre.

i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le Bureau n'est exposé à aucun risque de taux d'intérêt.

ii) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par rapport au dollar canadien en raison de facteurs liés aux taux de change des devises étrangères.

Les instruments financiers du Bureau sont tous libellés en dollars canadiens et elle effectue ses transactions principalement en dollars canadiens. Par conséquent, la direction estime que le Bureau n'est pas assujéti à un risque de change important.

iii) *Risque de prix autre*

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés d'instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché (autres que celles dont la cause est le risque de change ou le risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier, à son émetteur ou par des facteurs ayant effet sur des instruments similaires sur le marché. Étant donné que le Bureau ne détient pas de placements dans des titres cotés en bourse, il n'est pas exposé à un risque de prix autre important.

**4. PLACEMENTS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>Banque Royale du Canada</b>		
Compte de placement privilège portant intérêt à des taux variant de 3,32 % à 4,01 %	<u>499 005 \$</u>	<u>7 581 390 \$</u>

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>
Amélioration locatives	1 230 265 \$	61 513 \$	492 039 \$	-
Matériel informatique	486 021	274 683	258 620	158 944
Mobilier et agencements	<u>292 477</u>	<u>80 989</u>	<u>287 452</u>	<u>28 745</u>
	2 008 763	<u>417 185 \$</u>	1 038 111	<u>187 689 \$</u>
Amortissement cumulé		<u>417 185</u>		<u>187 689</u>
	<u>1 591 578 \$</u>		<u>850 422 \$</u>	



**BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES AUTOCHTONES**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

**6. REVENUS REPORTÉS**

Les revenus reportés comprennent les montants suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde, au début de l'exercice	7 776 211 \$	3 765 941 \$
Ajouter :		
Fonds reçus - net	-	7 700 000
Moins :		
Dépenses d'exploitation (excluant l'amortissement)	(6 801 280)	(2 000 040)
Remboursable aux bailleurs de fonds	(2 437)	(811 645)
Immobilisations corporelles acquises (note 7)	<u>(972 494)</u>	<u>(878 045)</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>-</u> \$	<u>7 776 211</u> \$

**7. APPORTS EN IMMOBILISATIONS REPORTÉS**

Les activités d'apports en immobilisations reportés comprennent ce qui suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde, au début de l'exercice	850 422 \$	116 932 \$
Ajouter :		
Acquisitions d'immobilisations (note 6)	972 494	878 045
Moins :		
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	<u>(231 338)</u>	<u>(144 555)</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>1 591 578</u> \$	<u>850 422</u> \$

**8. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Le gouvernement du Canada finance les activités du Bureau. Ils représentent environ 98% des revenus du Bureau.

**9. ENGAGEMENTS**

Le Bureau s'est engagé en quatre vertu des bails un pour une imprimante et les autres pour des bureaux à Ottawa, Winnipeg et Saskatoon, qui requiert les paiements de loyers bruts suivants :

2025	284 955 \$
2026	310 137
2027	239 948
2028	225 678
2028 et au-delà	<u>1 467 269</u>
	<u>2 527 987</u> \$



**Bureau du commissaire aux langues autochtones**

[www.commissionforindigenoulanguages.ca/fr](http://www.commissionforindigenoulanguages.ca/fr)